



## Refus de Visa Américain

Par **Nassim212**, le **17/07/2019** à **16:21**

Bonjour,

Je suis un étudiant de 23 ans et je prévois de finir ma dernière année de master à New York. La rentrée à lieu en septembre prochain et cela necessite l'obtention d'un visa étudiant F1. J'ai donc suivis les différents process pour obtenir mon rendez-vous à l'ambassade, parmi eux : le DS-160.

Dans ce formulaire, la dernière partie "Security and Background", pose deux questions :

- 1) Avez-vous déjà été arrêté ou condamné pour une infraction ou un crime, même s'il y a eu grâce, amnistie ou autre mesure similaire ?
- 2) Avez-vous déjà enfreint, ou participé à une conspiration en vue d'enfreindre, une loi relative aux substances contrôlées ?

Je dois répondre par oui ou non.

Il se trouve que j'ai déjà été arrêté pour detention de produits stupéfiants (cannabis). Cela n'a entraîné aucunes condamnations. Mon casier judiciaire (Bulletin n°3) est, à ce jour, vierge. Mes empreintes et photos sont, cependant, dans les fichiers de la police nationale.

Que dois je répondre ? Qu'est ce que je risque ?

Je sais qu'il ne faut pas mentir à ce sujet car l'immigration américaine est très stricte sur le sujet et cela peut entrainer une interdiction de territoire. Mais cela peut aussi entrainer un refus direct du visa car il s'agit d'un logiciel qui traite les demande pour les rdv à l'ambassade.

Je me demande juste si l'agent au service des frontières sera en mesure de voir ces antécédents bien que non visibles sur mon casier judiciaire.

Merci par avance pour vos réponses.

Nassim

Par **Kendall7**, le **27/11/2023** à **22:10**

La meilleure décision est de pas mentir mais dans cas je préfère le "Oui", parce que ce serait

chocante si l'agent découvrirez.